

DIVISION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE HOOLIGANISME

Saison 2009 - 2010



Marseille le 25 octobre 2009.



Marquée par des incidents de plus en plus violents, la saison 2009-2010 a été le témoin d'une radicalisation du comportement de certains « *supporters* » qui prennent en otage les tribunes des stades de football.

Dans ce contexte d'aggravation du niveau de la violence, le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales a pris des mesures de nature à stopper cette spirale, au nombre desquelles la création de la Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme, et dans son sillage, des Sections d'Intervention Rapide; de plus, la loi du 2 mars 2010, dite « loi sur les bandes », a durci le régime des interdictions administratives de stade en doublant le quantum de 3 à 6 mois, voire 1an en cas de récidive dans les 3ans. Enfin, la décision de « huis clos préventif » et celle relative aux dissolutions de groupes à risque ont complété le dispositif. Il convient, à ce titre, de noter que tous les acteurs de la sécurité (Etat, Ligue, Clubs...) ont fait preuve d'une implication sans précédent permettant d'afficher une plus grande fermeté dans les réponses faites aux fauteurs de troubles. Souhaitant aller plus loin encore, de nouvelles dispositions devraient être votées dans le cadre LOPSI II.

Sur le terrain, l'escalade de cette violence exercée de plus en plus ouvertement par de véritables délinquants a connu son point d'orgue avec les scènes de guérilla dans les rues de Marseille, le 25 octobre 2009, à l'occasion d'une rencontre annulée entre l'Olympique de Marseille et le Paris-Saint Germain, et a conduit à l'agression mortelle d'un parisien, le 28 février 2010, devant le Parc des Princes peu avant le match retour entre ces deux équipes. Ces évènements insupportables, qui nous renvoient au décès tragique d'un supporter toulousain le 17 septembre 2009 à BELGRADE (Serbie), nous interpellent par l'absence de limites dans la recherche de cette violence qui s'exprime autant entre supporters d'équipes rivales qu'entre groupes de supporters d'une même équipe.

La réaction des pouvoirs publics est déterminée et l'assainissement des tribunes est devenu une priorité.

A n'en pas douter, la saison 2009-2010 s'inscrit comme une saison charnière dans le domaine de la sécurité liée aux rencontres de football.

*

*   *

La Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme

Actuellement en phase de développement, la Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme (DNLH) a été conçue en début de saison et le commissaire de police[1] chargé de sa mise en place a pris ses fonctions le 3 décembre dernier. Dépendant du directeur central adjoint de la sécurité publique, la DNLH dispose d'un réseau de correspondants départementaux qui sont eux-mêmes coordonnés par des correspondants zonaux, aux fins d'assurer une cohérence dans le renseignement, l'information et la formation des policiers assurant les missions de lutte contre le hooliganisme. La DNLH dispose également d'un correspondant auprès du ministère de la justice et des libertés, de la Gendarmerie Nationale, de la Fédération Française de Football, et enfin de la Ligue de Football Professionnel.

Composée de 14 policiers, la DNLH s'articule autour de trois sections distinctes :

Section renseignement et analyse

Chaque journée de championnat de football fait l'objet d'une analyse préliminaire, rencontre par rencontre, aux fins d'établir sur des critères historiques, géographiques et conjoncturels, l'évaluation des risques ainsi que leurs niveaux tant pour ce qui concerne le déroulement de l'évènement lui-même que pour ce qui a trait aux déplacements des supporters visiteurs. S'appuyant ensuite sur les éléments factuels et les analyses de ses correspondants départementaux, la DNLH réalise des synthèses et établit des évaluations qui sont ensuite communiquées à la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN), ainsi qu'aux autorités de polices impliquées par l'évènement, sous couvert de l'autorité préfectorale.

Section ordre public et expertise

La recherche et l'analyse du renseignement n'ont de sens que si elles s'inscrivent dans une démarche opérationnelle dynamique. Force de proposition, la DNLH assure un soutien opérationnel aux responsables de services d'ordre, notamment par la mise en adéquation des risques évalués et des moyens mis en œuvre. Elle est en relation constante avec le pôle chargé de l'ordre public au sein de la direction générale de la police nationale.

Conformément aux objectifs qui lui sont fixés pour l'amélioration de l'identification des supporters radicaux, la DNLH travaille actuellement à l'élaboration d'un plan de formation à destination des policiers qui devront assurer les fonctions de « spotters » au niveau départemental, voire zonal. Dans le même esprit, elle est à l'initiative du projet de création d'unités légères d'interventions et d'identifications dans les stades à l'occasion de rencontres sportives. En outre, son rôle est complété par une approche objective en matière de prévention situationnelle et de diffusion des bonnes pratiques liées à la gestion de l'ordre public.

---

[1] Il assure également les fonctions de coordonateur national football au sens de la circulaire du 10 février 2006.

Section statistique et prospective

Le lien entre le renseignement et l'ordre public ne saurait être pertinent s'il n'était pas assorti d'un regard sur l'effectivité des mesures prises, et notamment sur le traitement administratif et judiciaire des cas individuels mis en évidence lors des services d'ordre. Ainsi les interpellations, les gardes à vue, l'exploitation de vidéos, ou encore les comportements proscrits font l'objet de comptes rendus à la DNLH qui les analyse et établit des bilans sur les interdictions administratives et judiciaires de stade. Afin de mener au mieux ses missions, la DNLH met en œuvre des projets d'études sociologiques et comportementales des supporters les plus radicaux. Ainsi elle a mis en place l'« échelle des comportements observés »[2], dont l'exploitation permettra une lecture plus nette des attitudes du public fréquentant les stades de football. Ce travail sera complété par une étude portant sur la « sociologie de la délinquance du football » qui permettra d'une manière globale de mieux connaître le profil de ceux qui ont fait l'objet d'une interpellation à l'occasion de rencontres de football depuis 2006.

Créée au cours du dernier trimestre 2009, la DNLH est en cours de développement et les projets qu'elle a initiés sont en phase de déploiement pour certains, et aboutiront pour les autres au début de la saison prochaine. Les policiers de la DNLH ont également vocation à se déplacer sur le territoire à l'occasion de rencontres de football afin d'apporter leur expertise et participer, en relation avec les responsables de services d'ordre à l'identification de sujets à risque. Pour finir, la DNLH participe aux réflexions européennes dans le domaine de l'étude et la lutte contre le hooliganisme, phénomène qui dépasse nos frontières.



Flocage des survêtements « SIR ».

[2] Les éléments d'étude sont consultables en fin de document.

Les Sections d'Intervention Rapide

Produit de la DNLH, les Sections d'Intervention Rapide sont destinées à prévenir les éventuels incidents survenant à l'intérieur des stades à l'occasion des rencontres de football, et à en interpeller les auteurs si nécessaire. Leur mission première consiste à désamorcer les situations tendues à l'intérieur des enceintes sportives, par l'identification et la neutralisation subséquente des fauteurs de troubles.

En complément des dispositifs policiers d'identification et de prévention déjà existants, la mise en place d'équipes légères à dominante sportive dans les stades, lors de matchs de football, constitue l'une des composantes multiformes de l'action policière visant l'identification et l'interpellation d'auteurs de délits. Dans le cas où la tension viendrait à monter et en cas de commission d'infractions, ces équipes interviennent rapidement pour éviter une réaction en chaine auprès des supporters. L'action des SIR s'intègre dans les dispositifs d'ordre public tels que prévus aujourd'hui dans les stades, et ne se substitue pas à celle de l'organisateur.

Vêtus d'une tenue sportive, les policiers composant cette unité sont clairement identifiés par un flocage « police nationale » et assurent une présence dissuasive dans les stades. Situés entre la prévention et la répression, ils apportent à tout moment une réponse rapide et mesurée aux différents problèmes susceptibles de survenir. Capables d'intervenir dans toutes les zones à l'intérieur du stade (pelouse, coursives, pénétrantes, tribunes...), les SIR participent à l'identification des supporters à risque, de même qu'à celle des fauteurs de troubles en cas d'incidents, grâce notamment aux moyens videoscopiques dont les effectifs sont dotés.

Quatre unités sont actuellement déployées : Lyon, Bordeaux, Montpellier et Toulouse.



SIR de Lyon au stade Gerland lors de sa mise en place le 27 février 2010.



Bilans de la saison 2009 - 2010

Détail des interpellations de la saison 2009 - 2010

Ligue 1

Motif	Dans stade	Hors stade
Port d'arme	4	7
I.P.M	43	49
Jet de projectiles	1	45
Outrage-Rébellion	9	15
Agression - Violences	35	71
Introduction Fumigènes	43	6
Usage de fumigènes	26	0
Interdits de Stade	0	1
Dégradations de biens	3	15
divers	8	80
incitation à la haine	2	0
vol	1	8
vente à la sauvette	0	29
envahissement de terrain	7	0
I.L.S.	6	56
Racisme antisémitisme	2	0
Véhicules police endommagés	0	0
Sous total	190	382
Total	572	

Première moitié de saison (du 5 août au 23 décembre 2009) : 237
Deuxième moitié de saison (du 16 janvier au 15 mai 2010) : 335
Total de la saison pour la ligue 1 : 572

Rappel sur les saisons précédentes :
2007-2008 : 446
2008- 2009 : 523

Ligue 2

Motif	Dans stade	Hors stade
Port d'arme	1	1
I.P.M	11	10
Jet de projectiles	0	6
Outrage-Rebellion	3	2
Agression - Violences	8	24
Introduction Fumigènes	12	0
Usage de fumigènes	16	1
Interdits de Stade	0	0
Dégradations de biens	5	6
divers	2	0
incitation à la haine	0	0
vol	0	0
vente à la sauvette	1	5
envahissement de terrain	1	0
I.L.S.	1	2
Racisme antisémitisme	0	5
Véhicules police endommagés	0	0
Sous total	60	64
Total	124	

Première moitié de saison (du 5 août au 22 décembre 2009) : 29
Deuxième moitié de saison (du 15 janvier au 14 mai 2010) : 95
Total de la saison pour la ligue 2: 124

Rappel sur les saisons précédentes :
2007-2008 : 39
2008- 2009 : 100

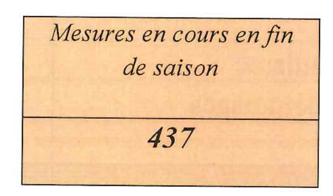
Total des interpellations saison 2009-2010 L1 + L2 = 696 (+11,7% par rapport à 2008-2009)



Les interdictions de stade :

S'agissant des **interdictions administratives et judiciaires de stade**, suite aux différentes actions engagées en ce sens, elles ont fortement augmenté. Lors de la saison écoulée, c'est jusqu'à 828 interdictions de stade qui ont été appliquées au même moment. A l'issue du championnat, 573 mesures d'interdiction de stade sont encore effectives.

- Interdictions administratives de stade (IAS) en cours :



Mesures en cours en fin de saison
437

- Interdictions judiciaires de stade (IJS) en cours :

Mesures en cours en fin de saison
136

- Cumuls des interdictions de stade en cours :

Cumul des mesures valides en fin de saison IAS + IJS
573

Etude sur les comportements observés des supporters :

La Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme exploite depuis le début de la saison 2009-2010 un outil statistique conçu en son sein et destiné à étudier de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des attitudes relevées à l'occasion de rencontres de football. Elle les classifie selon quatre niveaux et extrait les grandes tendances comportementales du public, d'une manière globale mais aussi club par club, à domicile et à l'extérieur. Il s'agit de « l'échelle des comportements observés ».

S'appuyant sur un raisonnement à quatre niveaux de prise en compte, l'échelle des comportements observés intègre l'ensemble des attitudes négatives constatées lors des rencontres de football et services d'ordre dédiés. Son alimentation est assurée par le traitement des éléments communiqués par les services territoriaux de la DCSP et les instances du football (LFP et FFF). Pour la saison en cours, seuls les retours des matchs de championnats de Ligue 1 sont pris en compte.

Le niveau 1 s'attache aux comportements considérés comme « traditionnels » de la part des supporters. On y trouve l'exhibition de banderoles provocatrices, les chants ou encore les injures.

A1	Provocations / Chants / écrits hostiles
A2	Banderoles insultantes
A3	Manifestations VP

Le niveau 2 concerne les attitudes proscrites constitutives d'infractions pénales mineures ou contraires aux règlements des stades. Il s'agit de l'emploi d'engins de pyrotechnie, d'états d'ivresse, de rixes légères ou encore d'accès à une zone interdite.

B1	Petit vandalisme
B2	Pyrotechnie
B3	Alcool / Stup
B4	Bagarres légères
B5	Agressions verbales stadier
B6	Penetration sur pelouse
B7	Port d'objets interdits (hors pyrotechnie)
B8	Jets d'objets
B9	Recherches confrontation physique
B10	Vols simples
B11	Accès au stade sans titre ou avec titre contrefait
B12	Accès à une zone interdite sans violence

Le niveau 3 traite des attitudes violentes qui génèrent un trouble à l'ordre public limité mais qui relève du délit pénal. Sont donc concernées les atteintes aux personnes (bagarres massives, « fights », les outrages, les rébellions, attitudes ou propos racistes...), les atteintes aux biens (dégradations volontaires, les attaques de véhicules...) et enfin les atteintes aux symboles (hymnes nationaux, drapeaux, représentants officiels d'un Etat...). Il s'agit du premier degré d'incident

C1	Bagarres programmées – « Fight »
C2	Jets d'objets avec dommages corporels
C3	Caillassages de véhicules identifiés
C4	Outrage / rébellion à AFP

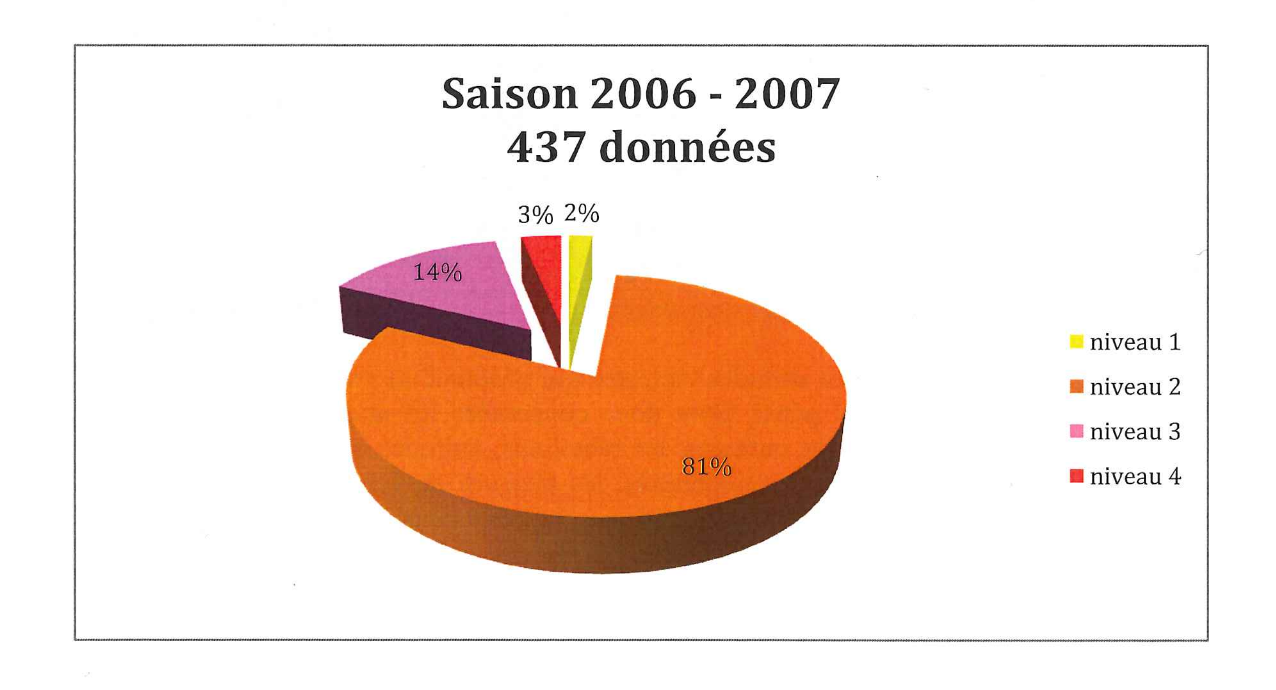
C5	Dégradations majeures (mobilier urbain, stade, transport)
C6	Affrontements massifs impromptus
C7	Insultes / comportements xénophobes
C8	Bagarres entre joueurs avec intervention police / stadiers
C9	Outrage aux hymnes nationaux
C10	Vols aggravés
C11	Insulte collective contre personnalité dénommée
C12	Accès à une zone interdite avec violence
C13	Envahissement collectif de pelouse

Le niveau 4 comptabilise les comportements violents troublant très fortement l'ordre et la paix publics tant au niveau des personnes (agressions physiques en raison de la qualité de la victime, les homicides ...) qu'au niveau des biens (saccages, incendies volontaires, émeutes, etc...). Il constitue le second degré d'incident.

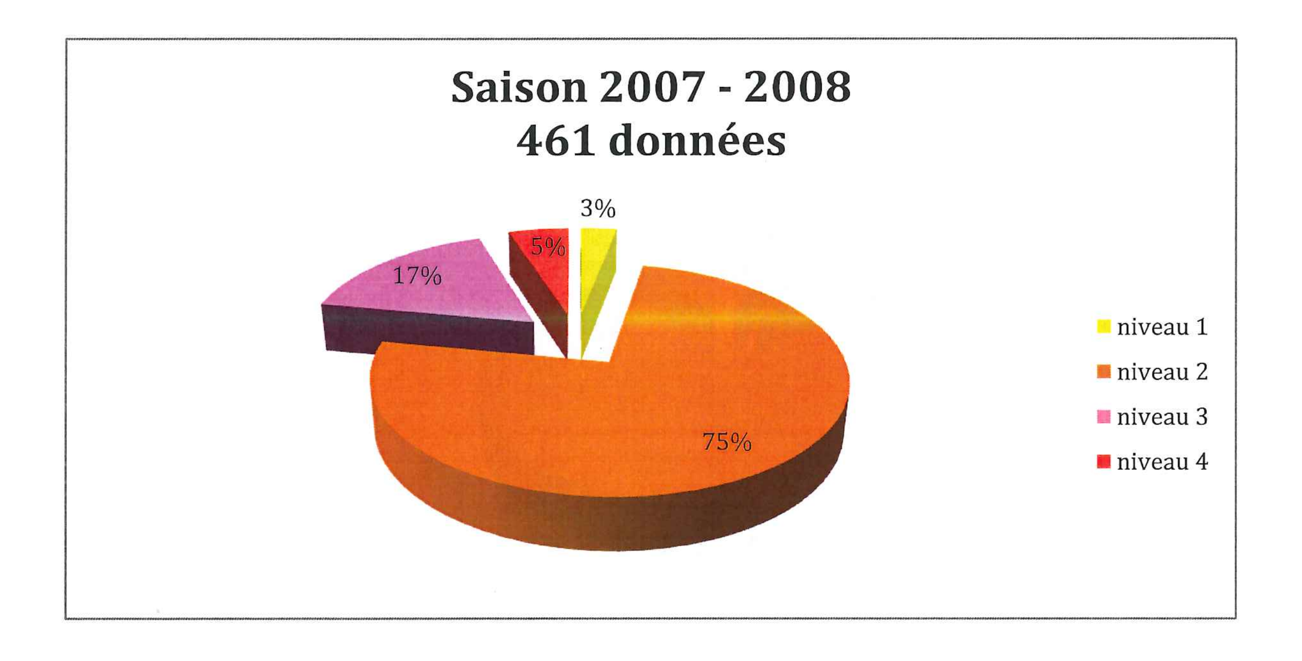
D1	Agression physique AFP
D2	Incendie de Stade
D3	Agression physique de stadiers avec préjudice corporel
D4	Agression de joueurs avec préjudice corporel
D5	Agression physique d'arbitre avec préjudice corporel
D6	Agression physique en raison d'un signe d'appartenance avec préjudice corporel
D7	Tout autre agression physique avec préjudice corporel
D8	Agression physique raciste, xénophobe et homophobe
D9	Emeutes / saccages

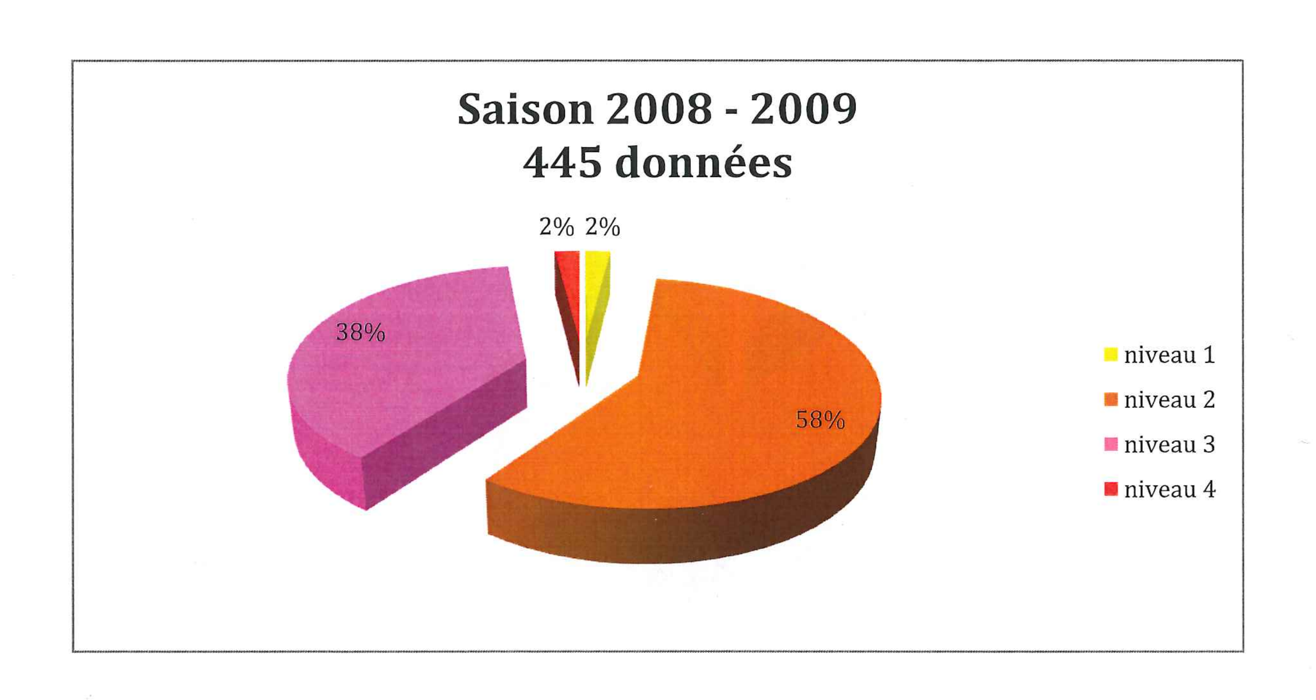
Alors que dans sa phase d'expérimentation cette échelle avait été testée sur des données parcellaires relatives aux saisons 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009, les données pour la mi-saison 2009-2010 sont beaucoup plus complètes et permettent de confirmer les tendances déjà observées lors des saisons précédentes.

Tendance des comportements observés sur les quatre dernières saisons :

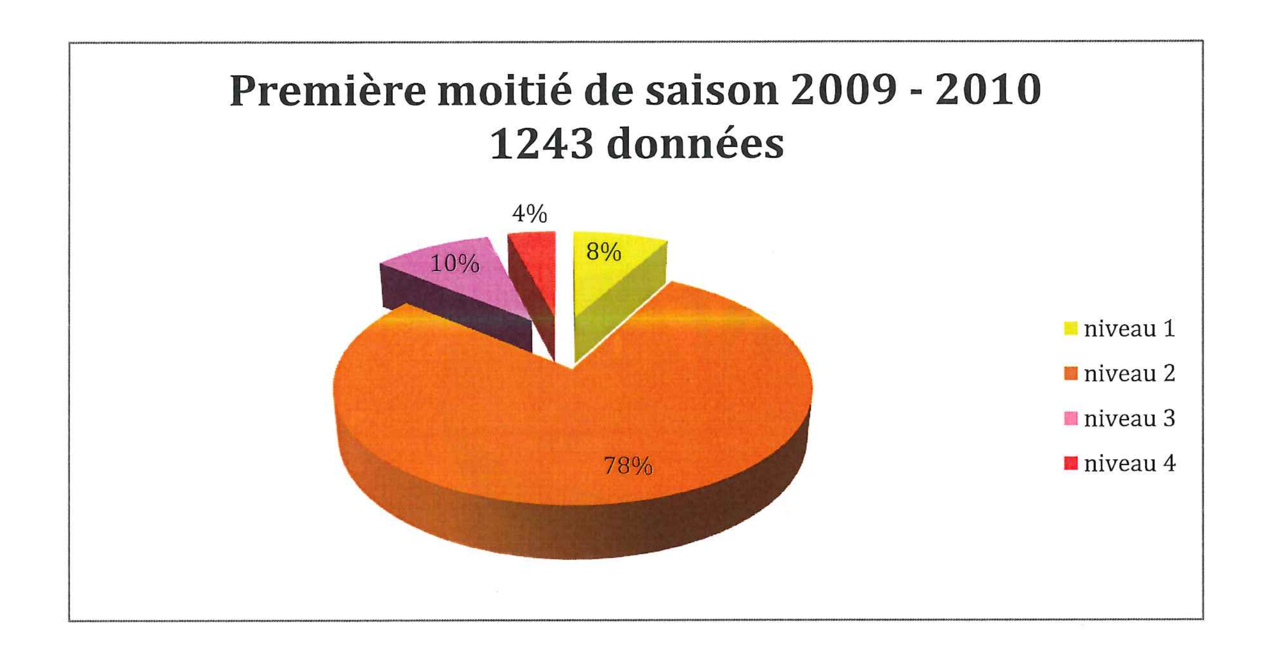


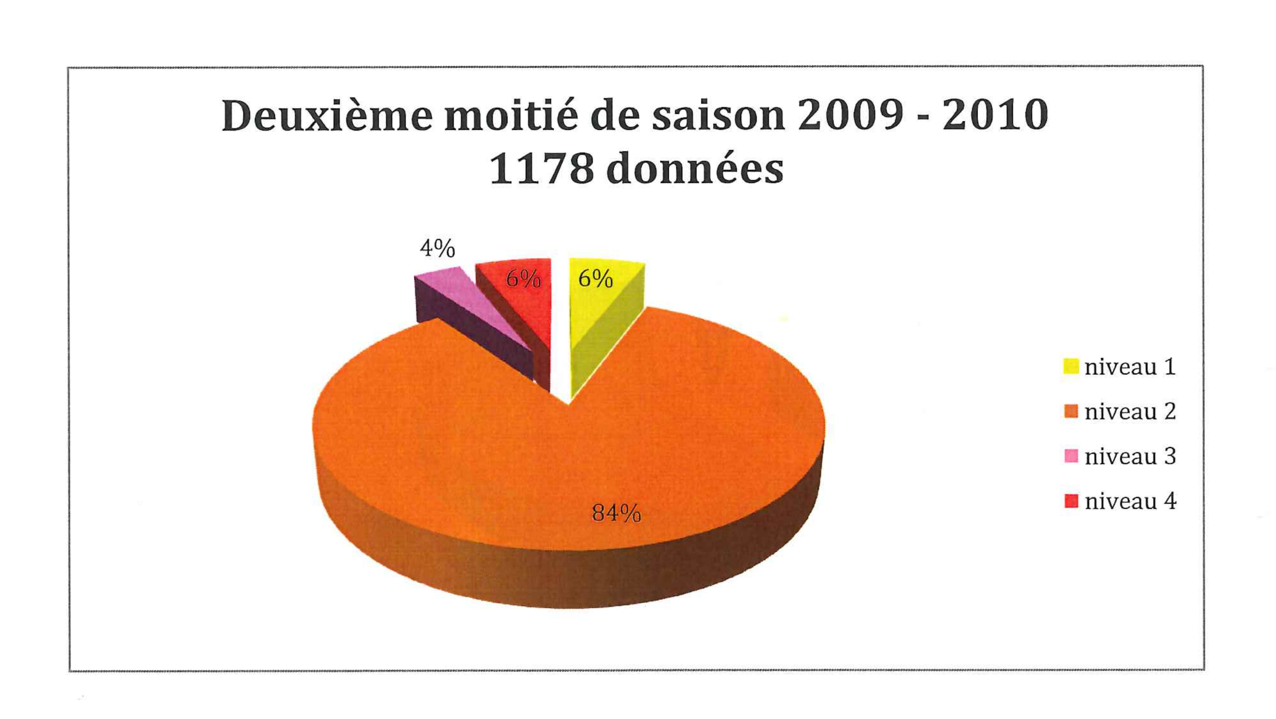

DIRECTION CENTRALE
POLICE NATIONALE
SÉCURITÉ PUBLIQUE


Saison 2007 - 2008
461 données
3%
5%
17%
75%
niveau 1
niveau 2
niveau 3
niveau 4

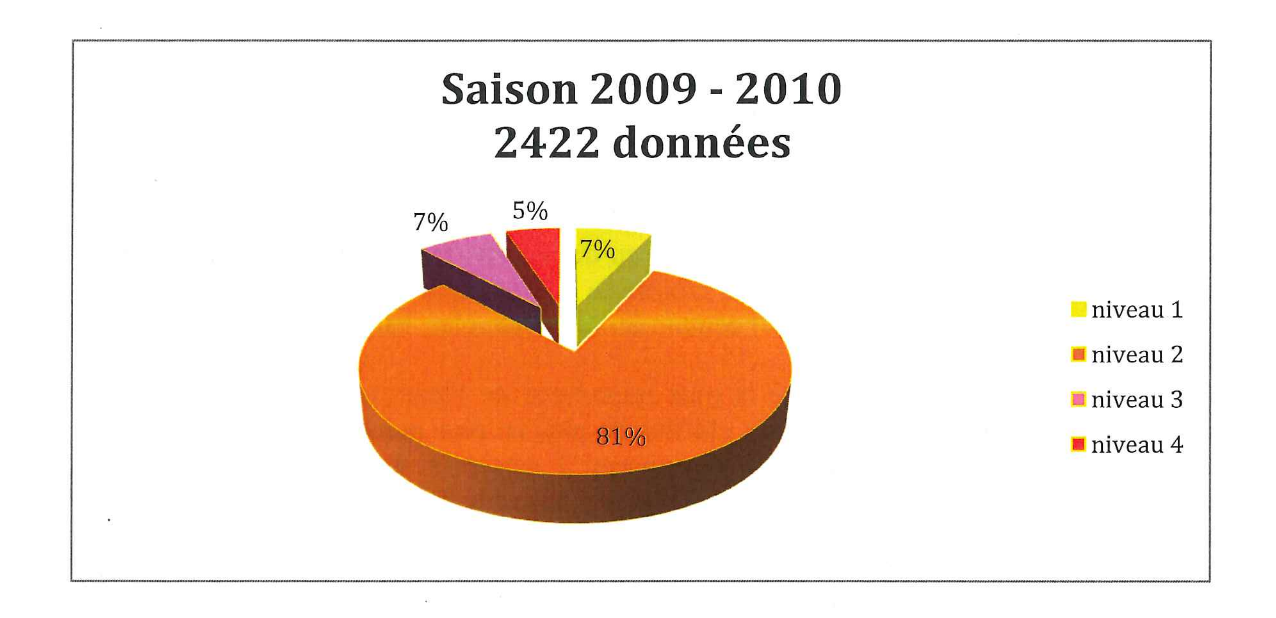

Saison 2008 - 2009
445 données
2%
2%
38%
58%
niveau 1
niveau 2
niveau 3
niveau 4

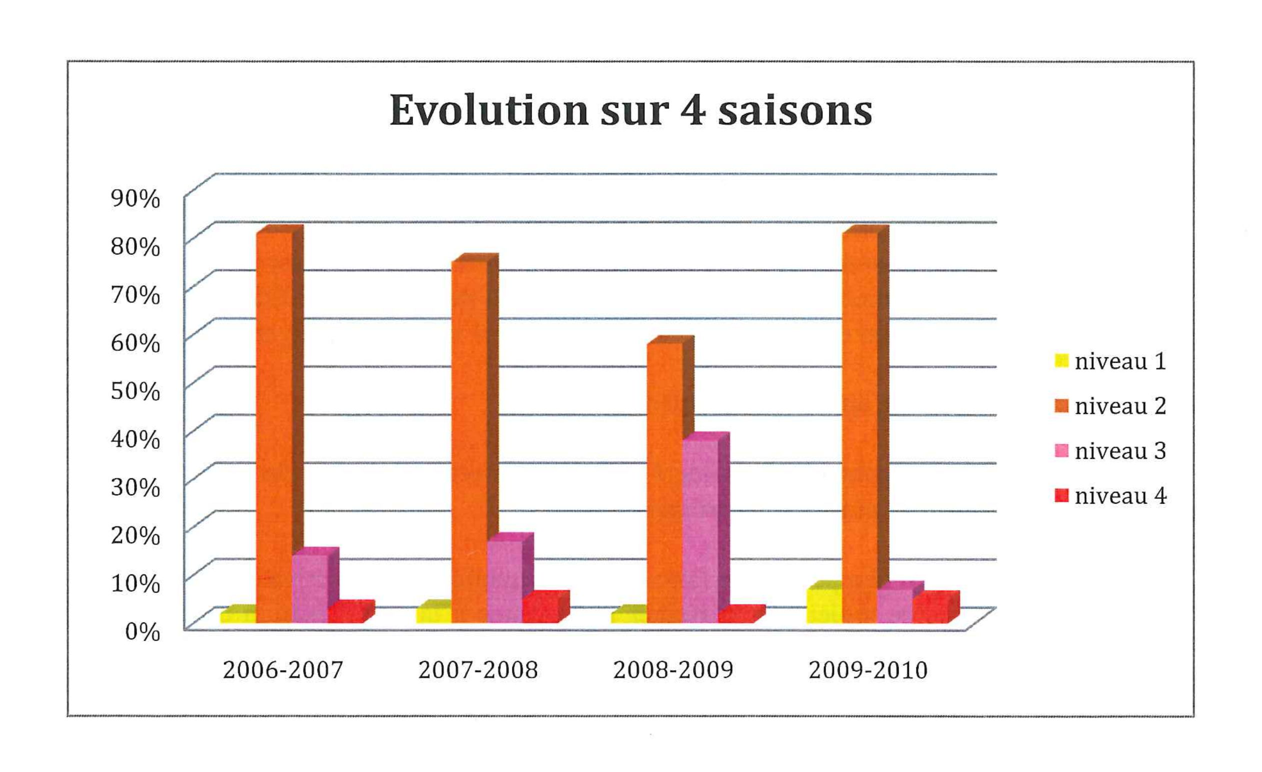

DIRECTION CENTRALE
POLICE NATIONALE
SÉCURITÉ PUBLIQUE


Première moitié de saison 2009 - 2010
1243 données
4%
10%
8%
78%
niveau 1
niveau 2
niveau 3
niveau 4


Deuxième moitié de saison 2009 - 2010
1178 données
4%
6%
6%
84%
niveau 1
niveau 2
niveau 3
niveau 4


DIRECTION CENTRALE
POLICE NATIONALE
SÉCURITÉ PUBLIQUE


Saison 2009 - 2010
2422 données
7%
5%
7%
81%
niveau 1
niveau 2
niveau 3
niveau 4


Evolution sur 4 saisons
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
2006-2007
2007-2008
2008-2009
2009-2010
niveau 1
niveau 2
niveau 3
niveau 4



Commentaires :

On constate une baisse des faits observés entre la première et la seconde moitié de saison de 5%, malgré l'activité intense qui a caractérisé les trois dernières journées de championnat, pendant lesquelles 372 engins pyrotechniques ont été allumés en tribune (soit une augmentation de 25% des faits de niveau 2 concentrée sur ces trois dernières journées).

En ce qui concerne le premier niveau des comportements relevés, on constate, sur la saison 2009-2010, une propension croissante à la contestation et à l'hostilité verbale (insultes, invectives, revendications...) comme écrite (banderoles, bâches...).

Toutefois, la composante la plus importante de l'analyse depuis 2006, ou du moins la plus problématique, tient aux chiffres de plus en plus préoccupants du deuxième niveau. Les comportements négatifs de niveau 2 observés à l'intérieur des stades s'expriment essentiellement par l'emploi d'engins pyrotechniques et les ivresses publiques et manifestes. Même si les supporters font de plus en plus preuve d'imagination pour dissimuler des engins de pyrotechnie, ce constat renvoie à la nécessité d'une réflexion portant sur la qualité des palpations de sécurité aux entrées des stades.

En revanche, on constate une chute du 3ème niveau (incidents de 1er degré) entre la première et la seconde moitie de saison, avec une baisse de 6 points, soit 63% des faits observés. Il atteint le degré le plus faible des quatre dernières saisons de championnat, et entraîne dans sa chute le cumul de l'ensemble des comportements observés qui sont d'une particulière gravité (niveau 3 et 4).

Cette tendance à la baisse s'explique par :

- l'augmentation significative du nombre d'interdictions de stade.
- La multiplication des rencontres à huis-clos total ou partiel.
- L'aspect dissuasif de la loi « anti-bande » portant l'IAS à 6 mois.
- L'augmentation des interpellations (+ 11,7% par rapport à 2008/2009).
- La dissolution de groupes de « supporters » et son impact psychologique.

En conclusion, il apparaît clairement que :

Le mode d'expression privilégié des supporters est celui du 2ème niveau, notamment par l'usage d'engins pyrotechniques.

L'action de l'Etat a permis de faire chuter de manière significative les attitudes et comportements à caractère violent et de freiner la tendance à la radicalisation observée en début de saison. D'une part le niveau 3 (incidents de premier degré) a baissé de 31 points, soit 24% par rapport à la saison dernière et d'autre part, même si la radicalisation des comportements se matérialise par une augmentation du niveau 4, l'ensemble des comportements violents (niveau 3 et 4) a baissé de 28%.